

Nos objectifs cette année

- Aider les élèves à reconnaître les émotions des autres lors des situations conflictuelles
- Augmenter le pourcentage de témoins qui s'affirment et dénoncent lors des situations de violence et d'intimidation
- Améliorer les retours lors des interventions du personnel de l'école auprès de tous les acteurs concernés

Ce que l'école fera...

- 40 heures d'ateliers du projet pacifique
- Implication du personnel de l'école dans l'amélioration du climat de protection
- Plus d'adultes pour assurer la surveillance sur la cour de récréation versus nombre d'enfants

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

Au moment MÊME où un acte est constaté...

- Des actions sont immédiatement prises :**
- ☺ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
 - ☺ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
 - ☺ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

VICTIME	AUTEUR	TÉMOINS
Mesures de soutien et d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> ● Rencontre avec l'élève ● Mesure de protection ● Suivi individuel, de groupe ● Contrat d'engagement ● Rencontre avec le policier éducateur ● Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO) ● Soutien lors d'une dénonciation ● Rassurer quant à la confidentialité de la démarche ● Informer et impliquer les parents dans la démarche 	
Conséquences possibles	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapport au dossier ● Travail communautaire ● Perte de privilège ● Paiement du matériel endommagé ou brisé 	<ul style="list-style-type: none"> ● Retrait de classe ● Mesures réparatrices ● Suspension
Suivis	<ul style="list-style-type: none"> ● Interventions rapides ● Rencontre des différents acteurs ● Contact avec les parents ● Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée 	

COMMENT VOUS POUVEZ COLLABORER

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

COMMENT VOUS POUVEZ DÉNONCER

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.



Téléphone



courrier



rendez-vous

RESSOURCES

Nancy Courchesne	Direction@montessorichelsea.ca
Élyse Gougeon	Éducatrice et responsable du service de garde Elise.g@montessorichelsea.ca
Ligne Parents	1 800 361-5085 www.ligneparents.com
Service de police	819-459-9911
Site du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur	http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/



490 route 105, suite 105
Chelsea, Québec
J9B 1L2
(819) 827-2784

Pour un climat scolaire positif
Notre plan de lutte
contre la violence et l'intimidation



À notre école, le personnel et la direction interviennent!

L'école est certifiée Pacifique depuis plus de 15 ans.

VIOLENCE (art. 13 – 1.1)

- « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle ;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

INTIMIDATION (art. 13 – 1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non ;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace;
- dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Agissons ensemble!